

ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN08220200204193

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn et Garonne

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de Gestion dans le ressort duquel ils se trouvent

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne

Transmis
au représentant de l'État

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr>
rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Montauban, le 4 février 2020

Monsieur Francis LABRUYERE
Président du CDG82

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V08219074751001	Animateur Animateur principal de 1ère classe Animateur principal de 2ème classe	Animateur du centre social Plus de détail	Erreur matérielle (doublon)	Temps complet	Communauté de Communes GRAND SUD TARN-ET-GARONNE 82370 Labastide-saint-pierre	14/09/2019	08220190709951